



Versoix, le 13 mars 2024

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES
Période sous revue : 1.1.2023 au 31.12.2023

Madame la présidente du comité,
Madame la trésorière,
Mesdames et Messieurs les membres du comité et de l'association,
Mesdames et Messieurs,

Le soussigné Gilles Chappatte, vérificateur aux comptes réélu durant l'Assemblée Générale de 2022, a procédé à la vérification des comptes de l'association, le 13 mars 2024.

A noter que les comptes avaient déjà été vérifiés pour la période janvier à septembre et présentés début octobre lors de l'AG extraordinaire. Cette vérification a fait l'objet d'un rapport signé de MM. Marquis et Chappatte daté du 1^{er} octobre, ce pour mémoire.

J'ai passé en revue la totalité des écritures et de la comptabilité, extrêmement succincte.

Pour les activités associatives :

J'ai constaté que toutes les écritures étaient passées par le compte postal, et qu'il n'y avait pas de caisse pour cette activité. A ce jour, les avoirs auprès de PostFinance sont de CHF 23'130.59 (septembre 23'984.93 et 2022 22'627.23) sur le compte courant.

Le résultat de l'exercice final s'élève à un **excédent de CHF 433.36** (en 2022 l'excédent était de CHF 983.42).

Les comptes de l'activité associative sont toujours tenus avec précision et exactitude. Les pièces sont présentes et aisément lisibles. Le fait de tout passer par le CCP facilite également la transparence et la révision des comptes. Nous pouvons remercier Mr. Malek Azzouz pour son travail.

Je recommande donc l'approbation des comptes définitifs 2023 et de donner décharge au comité pour son excellent travail pour la période sous revue.

Gilles Chappatte